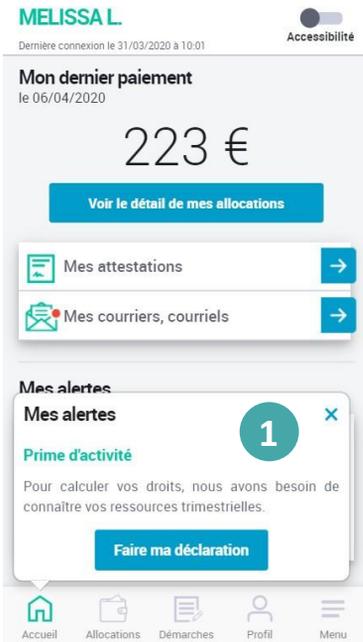


Tous les 3 mois, je peux déclarer mes ressources pour le Revenu de solidarité active (Rsa) ou la Prime d'activité sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

## Comment accéder à ma déclaration ?

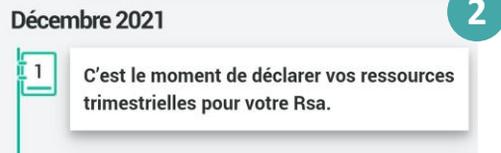


① J'accède à ma déclaration trimestrielle de ressources directement en cliquant sur le bouton « Faire ma déclaration » de l'alerte qui s'affiche.

**À noter :** pour ne manquer aucune alerte, je pense à activer les notifications en cliquant sur l'icône « Menu » de la barre de navigation de l'appli puis sur « Gérer mon compte » > « Mes notifications ».

### ② Pratique !

Pour ne pas oublier de compléter ma déclaration, je consulte régulièrement la rubrique **Mon agenda**, accessible depuis le menu.



## Quelles informations sont nécessaires ?



Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois vérifier que les informations de mon profil sont bien à jour et correspondent à ma situation.

① Pour vérifier mon profil, je déplie les blocs d'information en cliquant sur le signe **+**

② Si mon profil est à jour, je coche la case « Non » à la question « Votre profil a-t-il changé ? » puis je clique sur « Continuer ».

Si mon profil n'est pas à jour, je coche la case « Oui ». Je suis alors redirigé sur caf.fr pour mettre à jour mon profil.

Cette étape est indispensable pour faire ma déclaration. Pour éviter d'être redirigé vers le site web, je peux mettre à jour ma situation avant de commencer ma démarche, directement depuis l'appli.



## Comment faire ma déclaration trimestrielle ?

**Déclaration trimestrielle des ressources**

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Octobre 2019

Novembre 2019

Décembre 2019

① Je dois déclarer mes ressources mois par mois en cliquant à chaque fois sur la flèche

② Je déclare mes revenus :

- perçus en France ou à l'étranger même non imposable en France,
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt,
- le mois où je les reçois sur mon compte bancaire (ex : si mon salaire de mars est versé en avril, il doit être déclaré sur le mois d'avril).

**Je dois déclarer le montant net social** déjà indiqué sur mon bulletin de salaire et progressivement sur mon relevé de prestations (pour les pensions de retraite, les allocations chômage, les prestations sociales, les indemnités journalières de sécurité sociale).

Si le montant net social n'apparaît pas, j'indique le montant net à payer avant retenues pour prêts, saisies et avant prélèvement à la source.

**Déclaration trimestrielle des ressources**

Octobre 2019

Ressources	Montant
Salaires	<input type="text"/>
Indemnités chômage	<input type="text"/>
Pensions alimentaires	<input type="text"/>

Aucune ressource perçue

Déclarer d'autres ressources

**Continuer**

③ Si je n'ai perçu aucune ressource, je coche simplement la case « Aucune ressource perçue ».

Je pense à cliquer sur les bulles d'aide si j'ai besoin de plus de précisions pour compléter ma déclaration.

Dès qu'un mois est complété, le signe apparaît.

Octobre 2019

Novembre 2019

Décembre 2019

④ Quand j'ai rempli ma déclaration pour les trois mois demandés, je clique sur « **Continuer** ». Un récapitulatif de ma déclaration s'affiche. Je vérifie les informations que j'ai indiquées. Je coche la case des conditions d'utilisation puis je valide ma déclaration.

**Ma déclaration est enregistrée !**